

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Une But - Une Foi

MINISTRE DE LA JEUNESSE
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

URGENT

N° 0000465 MJSC/SG/DIS/SP

Dakar, le 18 FEV, 2025

Le Ministre

Objet : Réponses aux questions écrites

Réf. : 000202/MTERI/SG/DRI/SP du 03 février 2025

Monsieur le Ministre,

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu me faire parvenir les questions écrites de l'honorable député **Monsieur Abdoul Kadyr SONKO**, relatives à la situation du stade municipal de la Patte d'Oie Builder's et formulées comme suit :

- **Où en est le projet de construction du stade municipal sur le terrain de la Patte d'Oie, sachant que ce terrain a été aménagé et préservé pour les populations locales et la Mairie depuis plus de 35 ans ?**
- **Qu'en est-il du règlement définitif concernant les occupants illégaux, sachant que la Mairie a déjà pris un arrêté de déguerpissement exécuté avec l'appui des forces de l'ordre ?**

Comme vous le savez, ce projet fait partie des initiatives héritées par le gouvernement et qui ont été lancées, sans être réalisées à ce jour.

En retour, je vous transmets, les réponses aux questions posées par l'honorable.

Il convient de noter que ce projet a été lancé et attribué en mars 2019. Le contrat a ensuite été signé le 5 août 2021 pour un montant global de 2 289 534 753 FCFA, couvrant les stades de la Patte d'Oie et de Ngelaw. Le marché relatif au stade de la Patte d'Oie s'élève à 1 636 081 199 FCFA.

En ce qui concerne l'exécution financière de ce projet, une avance de démarrage a été versée en 2022, d'un montant de 457 906 951 FCFA, suivie d'un décompte de 63 082 295 FCFA pour les travaux déjà entamés, notamment la mobilisation des ressources et la construction d'une partie du mur de clôture.

A

Monsieur Abass FALL
Ministre du Travail, de l'Emploi
et des Relations avec les Institutions

DAKAR



Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Sacré-Cœur 3 Pyrotechnique
Keur Gorgui Lot R109, près du tribunal de commerce

.../...

00000520

Cependant, bien qu'un début d'exécution ait eu lieu, des occupants se sont appropriés une partie du site. Depuis, malgré les relances pour la libération du site, aucune action n'a été entreprise. Néanmoins, le maire a été saisi de la question, afin de prendre les mesures nécessaires pour sécuriser le site et prévenir toute tentative de convoitise.

- Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**,
- ✓ à l'expression de ma considération distinguée.

